



Mairie d'AUBY
Attribution Fourniture de carburants
pour les véhicules et matériels communaux
Décision n° 2024/7/MP

Publié le 17 janvier 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE relatif au marché " Fourniture de carburants pour les véhicules et matériels communaux " établi par le Service marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en 3 lots:

Lot 1 : Fourniture de gasoil dont le montant de commande est limité à 100 000.00 € HT pour la durée totale du marché

Lot 2 : Fourniture de gasoil non routier dont le montant de commande est limité à 40 000.00 € HT pour la durée totale du marché

Lot 3 : Fourniture de fioul domestique dont le montant de commande est limité à 20 000.00 € HT ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 160 000.00 € HT ;

Vu la décision de l'administration du 11 décembre 2023 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2122-1 et R 2122-8 du code de la commande publique;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 5 janvier 2024 à 12h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 03 mai 2024 ;

Considérant que pour le lot 1 : Fourniture de gasoil quatre offres sont parvenues ;

Considérant que pour le lot 2 : Fourniture de gasoil non routier quatre (4) offres sont parvenues ;

Considérant que pour le lot 3 : Fourniture de fioul domestique quatre (4) offres sont parvenues ;

Mairie d'AUBY
Attribution Fourniture de carburants
pour les véhicules et matériels communaux
Décision n° 2024/7/MP

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution soit :

Lot	Attributaire	Montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre
Lot 1 : Fourniture de gasoil	DME ALMY	100 000.00 €
Lot 2 : Fourniture de gasoil non routier		40 000.00 €
Lot 3 : Fourniture de fioul domestique		20 000.00 €

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 15 janvier 2024 ;

Le Maire,

Décide

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres rédigé par le Service marchés publics.

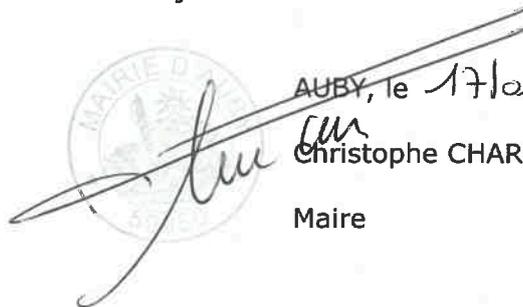
Article 2

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

Lot	Attributaire	Montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre
Lot 1 : Fourniture de gasoil	DME ALMY	100 000.00 €
Lot 2 : Fourniture de gasoil non routier		40 000.00 €
Lot 3 : Fourniture de fioul domestique		20 000.00 €

Article 3 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.


AUBY, le 17/01/2024
SM
Christophe CHARLES,
Maire